



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

N°67

Mardi 8 décembre 2020

19h00 à la Salle des Fêtes.

Compte-tenu de la crise sanitaire de Covid-19, la réunion s'est tenue à huis clos, la distanciation étant respectée et les personnes présentes portant leur masque.

Ordre du jour :

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2020.*
- *Construction d'un bâtiment commercial : création d'un code service.*
- *Délibération concernant le PLU intercommunal.*
- *Décision modificative n° 3 sur le budget communal.*
- *Délibération d'accroissement temporaire d'activité au service technique.*
- *Nomination de membres supplémentaires à la commission restauration scolaire.*
- *Projet de mutualisation d'un outil de gestion des activités périscolaires.*
- *Questions diverses.*

* * * * *

Le 8 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur Yvan CREACH, Maire.

Chaque membre signe la feuille de présence

Sont présent :

Yvan CREACH, Eric ROLLAND, Micheline BLAMBERT, Jérôme MURE-RAVAUD, Gisèle CHOURREAU, Damien MICLO, Marie-Françoise ARNAUD, Caroline BOMPARD, Sandrine BRISSET, Jean-Pierre BUREAUX, Karine TRIBBIA, Sylvain HAMEL, Brahim HAMOUDI, Michel LAMBERTON, Olivier LUYA, Amandine MANIGNAL, Nathan STOOSS.

Absente : Sylvie BEYLE, pouvoir remis à Yvan CREACH.

Secrétaire de Séance : Gisèle CHOURREAU

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2020 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Vente de terrain à la Pharmacie du Lavoir : pour le prix de vente de cette bande de terrain, un forfait de 1000€ est proposé, frais de notaire à la charge de l'acheteur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Clos des Noyers – Condamines : Un bassin de rétention peu profond est sur le terrain communal : la décision de le céder à l'association syndicale est votée à l'unanimité des présents et représentés.

- Construction d'un bâtiment commercial : création d'un code service :

Ce code service consiste en une ligne budgétaire supplémentaire : votée à l'unanimité des présents et représentés.

- Délibération concernant le PLU intercommunal.

Le Maire explique au Conseil en quoi consiste ce PLUI (dont le coût de la création avoisine 1



million d'euros) Ce PLUI ne changera en rien les décisions pour les permis de construire sur la commune. Le Maire va adresser les documents relatifs à ce PLUI de façon que chacun puisse se positionner vis-à-vis de l'interco. La décision est donc reportée.

- Décision modificative n° 3 sur le budget communal.

À la suite des explications de Damien MICLO, Adjoint aux finances, cette décision est votée à l'unanimité des présents et représentés.

- Délibération d'accroissement temporaire d'activité au service technique.

La prolongation du contrat du salarié concerné est proposée en attendant son embauche définitive : cette décision est votée à l'unanimité des présents et représentés.

- Nomination de membres supplémentaires à la commission restauration scolaire.

Sylvie Beyle a demandé à faire partie de cette commission : sa demande est acceptée, votée à l'unanimité des présents et représentés.

- Projet de mutualisation d'un outil de gestion des activités périscolaires.

Gisèle Chourreau explique au Conseil que la restauration scolaire est actuellement gérée avec un logiciel qui n'aura plus de nouvelle fonctionnalité et n'aura plus d'assistance à la rentrée 2021. Un projet est actuellement à l'étude avec d'autres communes de l'intercommunalité, afin d'étudier et acquérir un logiciel en le mutualisant : cette décision est votée à l'unanimité des présents et représentés.

- Questions diverses :

Point propre du Pont de Beauvoir : Un test sera fait début 2021 pour supprimer ce point de collecte ; les moloks seront enlevés, et l'accès fermé d'un côté.

Dans le même but d'essayer de rendre ces points de collectes plus propres, le tambour du molok du rondpoint de la départemental sera supprimé.

Un passage supplémentaire sera demandé à l'association Païss pour le nettoyage à proximité des moloks.

Jérôme Mure-Ravaud fait part de ses recherches pour des caméras autonomes pour équiper les points propres. (Les premiers devis se montent à 22.245€ pour 4 points propres) ; Jérôme poursuit ses consultations.

Terrain des Condamines : le projet de caserne de Pompiers est en bonne voie.

Le point est fait sur divers projets en cours comme le PPMS, et le projet de construction de la nouvelle cantine.

Des masques tissus réutilisables seront distribués gratuitement aux élèves de l'école élémentaire début janvier.

Le jeu pour la cour de récréation de la Maternelle est en train d'être installé. Les rideaux occultants de la Salle de Motricité également.

Le CCAS explique que le repas des aînés ayant été supprimé par mesure d'hygiène, des colis contenant des produits locaux seront distribués ;

Les prochaines commissions se feront en visio-conférences.

La séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire,
Yvan CREACH.

